



Collège René Descartes
2, Rue René Descartes
78330 Fontenay le Fleury

☎ 01.30.14.90.50

✉ int.0780185c@ac-versailles.fr

REGLEMENT DES CLAUSES DU MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

➤ **Article 1 – REFERENCES DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Collège René DESCARTES
2, Rue René Descartes
78330 FONTENAY-LE-FLEURY

- Représentant du Pouvoir adjudicateur : Madame Jocelyne RICHEMONT (Principale)
- Comptable assignataire : Madame Laurence PUIFERRAT
- Gestionnaire acheteur : Madame Joëlle ETIENNE
- Professeurs responsables : Madame Francine JEMRI
: Madame Christine VICI

➤ **Article 2 : OBJET DE MARCHE :**

Voyage pédagogique en Baie de Somme en Autocar exclusivement (programme en annexe).
Projet d'intégration SEGPA sur 2 jours et 1 nuit du 03 Octobre au 04 Octobre 2019, pour 45 élèves et 5 accompagnateurs.

➤ **Article 3 : MODALITES DE LA PROCEDURE**

La procédure du marché est passée sous la forme de la procédure adaptée en vertu de l'article 28 du décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 relatif au code des marchés publics.

➤ **Article 4 : MODALITES DE REGLEMENT :**

Le mode de règlement déterminé par le pouvoir adjudicataire sera le mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique, effectuée en euros. L'acompte versé avant le séjour ne saurait excéder 70 % de la prestation totale et le solde, soit 30 % sera versé 3 semaines avant le séjour, au regard des délais de la rentrée scolaire de septembre. Les factures seront adressées au Service Intendance du Collège Descartes en triple exemplaires précisant les coordonnées bancaires (BIC et IBAN).

➤ **Article 5 : CONDITIONS ET VALIDITE DES OFFRES :**

Le prix de l'offre proposé sera un prix global et ferme exprimé en Euro et en TTC, comprenant toutes les prestations soit 99,00 € maximum par participant. Prévoir un ajustement du coût total en fonction de l'effectif réel au départ. Le prix devra inclure l'assurance annulation groupe (en cas d'intempéries, ou d'évènements majeurs), ainsi qu'une assurance annulation individuelle non nominative (pour tout cas de force majeures ou sur présentation d'un certificat médical), ainsi que les frais de dossier de voyage.

➤ **Article 6 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE :**

L'acte d'engagement des représentants qualifiés de l'entreprise signataire du marché.

Le présent règlement des clauses du marché.

Un descriptif détaillé permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre dans son ensemble (programme, caractéristiques)

➤ **Article 7 : CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :**

- - Qualité des prestations : 40 %
- - Services associés : 10 %
- - Prix : 50 %

➤ **Article 8 : CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES :**

Les offres seront déposées par mail à l'adresse : int.0780185c@ac-versailles.fr

Au plus tard 20 mai 2019.

➤ **Article 9 : NOTIFICATION DU MARCHE :**

- La publication de la présente consultation sera disponible sur le site de l'AJI (www.aji-france.com)

➤ **Article 10 : REGLEMENT DES LITIGES :**

En cas de litige, les tribunaux français sont les seuls compétents.

Tous les documents et les factures doivent être rédigés en français.

Fontenay-le Fleury, le 19 avril 2019

Lieu et date,

La Principale,

Nom de la Société,

Nom du signataire,

Jocelyne RICHÉMONT

Signature

